

# Intersyndicale des Travailleurs du Niger

ITN

CDTN

CGSL-NIGER

CNT

UGSEIN

UGTN

USPT

USTN

Tél. 96870318 / 90260064 - Niamey - Niger

## DECLARATION DE L'ITN SUR L'ETAT DE PARTENARIAT AVEC LE GOUVERNEMENT

Réunies en session extraordinaire ce jour mercredi 30 janvier 2019 à l'effet d'examiner l'état de partenariat avec le Gouvernement, les Centrales syndicales membres de l'Intersyndicale des Travailleurs du Niger (ITN), à savoir :

- la Confédération Démocratique des Travailleurs du Niger (CDTN),
- la Confédération Générale des Syndicats Libres (CGSL-NIGER),
- la Confédération Nigérienne du Travail (CNT),
- l'Union Générale des Syndicats de l'Economie Informelle du Niger (UGSEIN),
- l'Union Générale des Travailleurs du Niger (UGTN),
- l'Union Syndicale Progressiste des Travailleurs (USPT),
- l'Union des Syndicats des Travailleurs du Niger (USTN),

font la déclaration dont la teneur suit :

- **Considérant** le protocole d'accord signé entre le Gouvernement et l'ITN le 20 octobre 2018 ;
- **Notant** les inquiétudes exprimées au Président de la République le 03 mai 2018 à l'occasion de l'audience qu'il a accordée à l'ITN, relativement au non respect par le Gouvernement des engagements qu'il prend avec les partenaires sociaux ;

- **Relevant** qu'à l'occasion de la présentation des meilleurs vœux au Président de la République le 07 janvier 2019, l'ITN a exprimé son souhait de voir le Gouvernement respecter scrupuleusement les accords signés le 20 octobre 2018 ;
- **Soulignant** qu'à l'occasion de la cérémonie de présentation des vœux du nouvel an, le Président de la République a instruit le Premier Ministre, Chef du Gouvernement en présence de la délégation de l'ITN pour une mise en œuvre du protocole d'accord ITN/Gouvernement signé le 20 octobre 2018 ;
- **Constatant** que depuis la signature du protocole d'accord ITN/Gouvernement et malgré la lettre de rappel adressée au Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale le 10 janvier 2019, aucun point n'a connu une application malgré les échéances fixées ;

L'Intersyndicale des Travailleurs du Niger (ITN) :

1. **Informe** le Gouvernement qu'elle n'entend pas lui donner un chèque en blanc par rapport aux préoccupations des travailleurs.
2. **Dénonce et fustige** cette attitude du Gouvernement qui consiste à signer et à classer sans suite les accords avec les partenaires sociaux.



3. Exige du Gouvernement l'application immédiate des points du protocole d'accord arrivés à échéance à savoir :

- a)
  - le parachèvement du processus d'élaboration et d'adoption du régime indemnitaire des agents de l'Etat ;
  - l'évaluation et le paiement du stock des incidences financières ;
  - la définition du mécanisme permettant de ne plus faire une accumulation d'arriérés d'incidences financières ;
- b) l'octroi de l'indemnité spéciale de départ à la retraite aux agents de la fonction publique, avec prise d'effet janvier 2019 ;
- c) la révision du décret fixant les frais de déplacement accordés aux agents de la fonction publique, dont les dispositions pour sa finalisation devaient être prises au plus tard le 31 décembre 2018 ;
- d) la mise en œuvre immédiate du Statut des agents auxiliaires de la fonction publique dont des dispositions devaient être prises avant le 31 décembre 2018 ;
- e) la convocation du comité sur la réduction du prix des hydrocarbures dont les conclusions de ses travaux devaient être déposées au plus tard le 31 décembre 2018 ;

f) la création du cadre de concertation sur la réduction des prix de la téléphonie qui devait faire des propositions au Gouvernement au plus tard le 30 novembre 2018 ;

g) la mise à la disposition du comité chargé du parachèvement du processus de la mise en place de la Mutuelle de Santé des Agents de l'Etat, des ressources nécessaires au plus tard le 31 décembre 2018 ;

h) l'organisation de l'atelier de validation sur la révision de la convention collective interprofessionnelle dont la mise en œuvre devait intervenir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

i) la mise en place du Comité de suivi de l'application dudit protocole.

4. **Donne** au Gouvernement un délai de deux (2) semaines pour la satisfaction de toutes les exigences ci-dessus ; Faute de quoi, l'ITN usera de tous les moyens légaux pour les faire aboutir.

5. Enfin, l'ITN **demande** aux syndicats affiliés, aux militantes et militants de se mobiliser pour les actions à venir et invite toutes les structures nationales, régionales et départementales, à organiser des assemblées générales de mobilisation.

Vive la République !

Vive le Mouvement syndical nigérien !

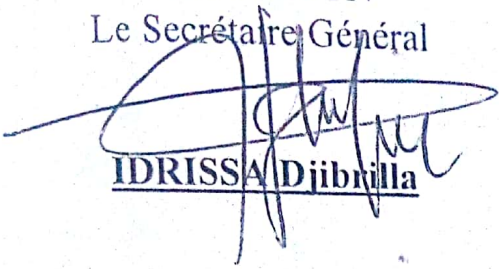
Vive l'ITN !

La lutte continue !

Fait à Niamey, le 30 janvier 2019

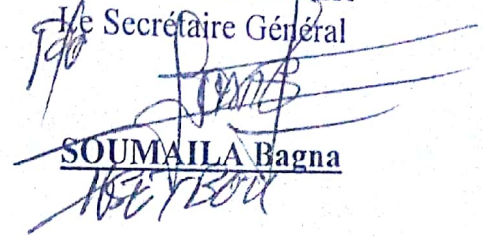
Ont signé

Pour la CDTN  
Le Secrétaire Général



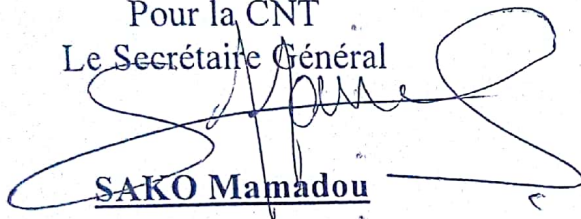
IDRISSA Djibrilla

Pour la CGSL-NIGER  
Le Secrétaire Général



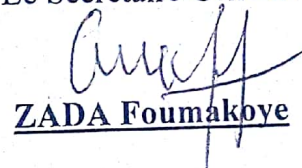
SOUMAILA Bagna

Pour la CNT  
Le Secrétaire Général



SAKO Mamadou

Pour l'UGSEIN  
Le Secrétaire Général



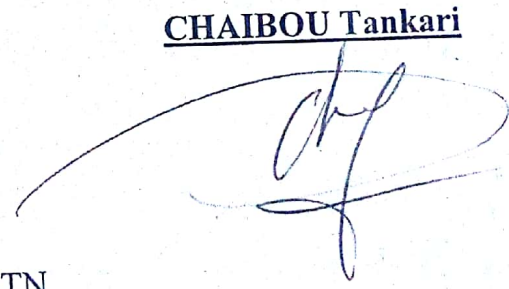
ZADA Foumakoye

Pour l'UGTN  
Le Secrétaire Général



MALAM SOFEO Salifou

Pour l'USPT  
Le Secrétaire Général



CHAIBOU Tankari

Pour l'USTN  
Le Secrétaire Général



ZAMA ALLAH Mahamane